



COMMUNE DE HIVA-OA  
FENUA ENATA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil Municipal de la Commune de Hiva Oa  
Séance du 28 décembre 2023  
DÉLIBÉRATION N° 63/2023

approuvant l'opération « Musée des arts des îles Marquises », son plan de financement  
et autorisant le Maire à solliciter des concours financiers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	12	14

PRÉSENTS
FREBAULT Joëlle
MENDIOLA Aroma
CLARK Elvina
BONNO Charles
FREBAULT Feiautini Helene
TEIKIOTIU Olive
TOUATEKINA Haihapaiatehaoe
BONNO Jean - Pierre
KAYSER Ornella, Tepua
VAATE TE Monique
POEVAI Rogatien
BREMOND Odette

ABSENT(S) EXCUSÉ(S)
LE BRONNEC Alanda a donné procurator à Joëlle FREBAULT
TETUAVEROA Elisabeth a donné procurator à POEVAI Rogatien

ABSENT(S)
SCALLAMERA Jean Yves
LE BRONNEC Yann
TEHAAMOANA Etienne
TEHAAMOANA Domingo
TEUIRA Diane

SECRÉTAIRE DE SÉANCE
VAATE TE Monique

Acte rendu exécutoire après  
transmission via l'application  
@CTES :

Le 28/12/2023 \_\_\_\_\_

Et publication ou notification

Du \_\_\_\_\_

Le Maire,  
(signature et cachet)



FREBAULT Joëlle

L'an deux mille vingt-trois, le 28 décembre le Conseil Municipal de la Commune de Hiva Oa, régulièrement convoqué le 22 décembre 2023 (affichage le 22 décembre 2023) conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblée à 08 heures 00 minute dans la salle de réunion de la mairie d'Atuona, sous la présidence du Maire, Madame Joëlle FREBAULT.

**Exposé des motifs :**

La commune de Hiva Oa souhaite mettre à l'honneur les arts marquisiens à travers un musée présentant des collections des musées d'archéologie et d'anthropologie de l'université de Cambridge (Angleterre) et le musée des cultures de Bâle (Suisse) qui sont disposés à des prêts de longue durée (plusieurs années). Sur le plan structurel, cela consiste à reconvertir l'actuel espace culturel Gauguin en véritable musée avec des œuvres authentiques, les copies des tableaux de Gauguin étant préalablement transférées dans la maison du jour. Cette reconversion sera accompagnée d'une rénovation du bâtiment pour le mettre aux normes muséales et par la création d'une réserve à l'intérieur de la dernière salle

Le coût global de cette opération arrêté à la somme de 187 244 390 Fcp, fera l'objet d'une demande de financement au titre du Fonds Exceptionnel d'Investissement et de la DDC.

VU Le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française et notamment son article ;

VU le dossier de l'opération

VU le budget communal de HIVA-OA ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

Par 14 voix pour dont 2 procurations, 0 abstention et 0 voix contre

**Article 1er :** Est approuvée l'opération « Musée des arts des îles Marquises »

**Article 2 :** DEFINIT le plan de financement de l'opération qui est arrêté comme suit :

**Coût Total opération : 165 703 000 Fcp (HT) soit 1 388 591,14 euros**  
**187 244 390 Fcp (TTC) soit 1 569 107,99 euros**

**Demande de Financement FEI 33,5 % : 62 649 165 Fcp soit 525 000,00 euros**

**Demande de financement DDC 33,6% du TTC : 63 000 000 Fcp soit 527 940,00 euros**

**Part communale sur fonds propres : 61 595 225 Fcp\_ soit 516 167,99 euros**

**Article 3 :** AUTORISE le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention au titre du dispositif du Fonds Exceptionnel d'Investissement (F.E.I) et au titre de l'aide de la Délégation au Développement des Communes (DDC), et à signer tout acte contractuel, pour la mise en place du financement de cette opération.

---

**Article 4** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 5** : La présente délibération sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.  
Le Maire,

**Joëlle FREBAULT**

A blue circular official stamp of the Commune de Haïpou is partially obscured by a large, handwritten signature in black ink. The stamp features a central emblem and the text 'COMMUNE DE HAÏPOU' around the perimeter.